

8.—Recettes globales nettes de la régie des boissons alcooliques, par province, 1937-41

Province	Année	Recettes globales nettes	Province	Année	Recettes globales nettes
		\$			\$
Nouvelle-Ecosse—			Manitoba—		
Année terminée le 30 nov....	1937	1,313,994	Année terminée le 30 avril..	1937	1,512,201
	1938	1,365,814		1938	1,753,363
	1939	1,718,425		1939	1,742,075
	1940	2,284,229		1940	1,857,633
	1941	3,358,235		1941	1,874,954
Nouveau-Brunswick—			Saskatchewan—		
Année terminée le 31 oct....	1937	1,104,714	Année terminée le 31 mars..	1937	1,452,875
	1938	1,153,763		1938	1,247,191
	1939	1,275,799		1939	1,291,106
	1940	1,655,739		1940	1,706,357
	1941	2,220,308		1941	1,941,185
Québec—			Alberta—		
Année terminée le 30 avril...	1937	5,487,018	Année terminée le 31 mars..	1937	2,390,813
	1938	6,221,814		1938	2,593,954
	1939	6,470,864		1939	2,740,124
	1940	7,572,121		1940	2,937,226
	1941	7,270,810		1941	3,207,627
Ontario—			Colombie Britannique—		
Année terminée le 31 mars...	1937	9,455,667	Année terminée le 31 mars..	1937	3,607,333
	1938	10,450,166		1938	4,095,165
	1939	10,129,159		1939	3,892,141
	1940	11,051,912		1940	4,456,948
	1941	12,294,175		1941	4,841,482

Consommation apparente de boissons alcooliques au Canada.—Il est impossible de déterminer les chiffres exacts de la consommation de boissons alcooliques au Canada. Les commissions de régie ne publient pas les chiffres de leurs ventes d'après le nombre de gallons et, même si ces données quantitatives étaient disponibles pour toutes les provinces, elles ne représenteraient pas nécessairement la consommation canadienne. Ainsi, les quantités consommées par les touristes forment un total considérable. De plus, il n'existe pas de données précises concernant le commerce illicite des boissons, bien que des enquêtes aient révélé que ce trafic clandestin atteint parfois des proportions assez considérables.

Les chiffres sur la consommation sont manifestement sujets à erreur pour les raisons indiquées plus haut, et aussi parce qu'il n'y est pas tenu compte des augmentations ou des diminutions de la quantité gardée en stock par les commissions ou par les détenteurs de licences.

Spiritueux.—Presque toute la production de spiritueux est gardée dans les entrepôts d'accise, d'où elle est retirée pour diverses fins. Les quantités indiquées comme "inscrites pour la consommation" sont celles qui sortent des entrepôts, après acquittement des droits, et présumées être destinées à la consommation de bouche au Canada. Toutefois, il se peut qu'une partie en soit exportée.

Boissons de malt.—Une faible partie seulement de la production de boissons de malt est mise en entrepôts. L'approvisionnement représente donc: (1) la production; (2) les variations dans les stocks en entrepôts; et (3) les importations.

Vins.—La consommation apparente de vins canadiens est obtenue en divisant le montant total perçu en taxes par les taux de l'impôt d'accise, ce qui donne, croit-on, une indication plus exacte de la consommation qu'au moyen de l'ancienne méthode (soustraire les exportations de la production) puisqu'une partie des produits n'est pas consommée pendant l'année de production mais est placée en entrepôt pour vieillissement.